



FC SAINT-HYACINTHE
850, rue Turcot, Bureau 207
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 1M2
450-778-8355 www.assh.ca

LES RECUS D'IMPÔT POUR 2016 SERONT DISPONIBLES LE 30 JANVIER 2017

Les renseignements suivants sont à l'intention des parents d'enfants âgés de moins de 16 ans en 2016. Pour imprimer votre reçu, rendez-vous au lien suivant : **<https://secure.tsisports.ca/registrariat/recus/>**

En cliquant sur le lien, vous arrivez sur la page d'accueil. Vous devez remplir les champs à gauche sous la colonne « parents ». Vous avez besoin du nom et prénom exacts de l'enfant, date de naissance et code postal.

- **Pour les familles séparées, le système ne permet de faire le reçu qu'à un seul nom.**

Une fois les informations rentrées, après avoir sélectionné le club pour lequel il a joué, vous arrivez dans les pages sécurisées du dossier de votre enfant. Nous vous invitons à regarder les informations sous l'onglet « joueur » afin de vérifier si tout est exact, tout cas d'erreur doit nous être signalé par courriel à registraire@assh.ca

Sous l'onglet « parent », vous devez OBLIGATOIREMENT : inscrire le nom du parent à qui émettre le reçu. Cette étape est obligatoire pour imprimer.

Vérifier les informations une dernière fois. Imprimez le reçu tel quel ou encore vous pouvez nous signaler toute information inexacte et attendre que nous apportions le changement (tous les changements seront faits après le 6 février 2017).

Vous trouverez le détail des montants accordés sous l'onglet des « montants éligibles ». Dans le cas où votre enfant a participé tant à une saison d'hiver qu'à une saison d'été avec le club, vous aurez deux séries de chiffres.

La différence entre le montant éligible et le montant payé peut s'expliquer par différentes raisons : rabais familial, solde impayé, etc...

En cas de problème de montant inexact ou toute autre difficulté rencontrée, nous vous rappelons que vous devez communiquer par courriel : registraire@assh.ca en nous mentionnant le nom de l'enfant ainsi qu'un descriptif de l'obstacle rencontré. Nous tenterons de corriger le problème ou de trouver la solution (tous les changements seront faits après le 6 février 2017).

Frais de 5\$ pour impression de reçu à nos bureaux.

Merci de votre compréhension.

Claudette Branco, registraire et adjointe-administrative